

{TEXTE OFFICIEL}

Ministère de la Santé et des Solidarités

Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif

In Journal Officiel, 16 novembre 2006, 3 p.

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANX0609703D>

Ce décret vient renforcer les dispositions de la loi Evin (1991) concernant le tabagisme dans les lieux publics « fermés et couverts ».

Dès le 1er février 2007, il sera interdit de fumer dans les transports en commun, les collèges et lycées, les établissements de santé... Les restaurants, débits de boisson, discothèques et autres lieux de loisirs ont droit à un délai supplémentaire jusqu'au 1er janvier 2008 pour préparer leur mise en conformité avec les nouvelles dispositions. Les entreprises conservent la possibilité de mettre à disposition des salariés un local fumeur. Des amendes forfaitaires sont prévues pour les contrevenants.

{TEXTE OFFICIEL}

Ministère de la Santé et des Solidarités

Circulaire du 29 novembre 2006 relative à l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif

In Journal Officiel, 5 décembre 2006, 7 p.

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANC0624809C#>

Cette circulaire précise les modalités d'application du décret du 15 novembre 2006 fixant sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics: la notion de lieu public, le cas des transports en commun, celui des établissements d'enseignement, de formation, d'accueil et d'hébergement destinés aux mineurs, les règles encadrant la mise en place facultative des locaux fumeurs, la signalisation de l'interdiction de fumer, mais aussi l'accompagnement des fumeurs (remboursement des substituts nicotiniques, développement des consultations de tabacologie, mise en place d'un dispositif d'information et de communication autour de l'interdiction de fumer dans les lieux publics), et les sanctions éventuelles, et pour les fumeurs, et pour les responsables des lieux publics qui contreviendraient à l'interdiction.

{SITE INTERNET}

République Française

Tabac.gouv.fr, 2006

<http://www.tabac.gouv.fr>

Le gouvernement a mis en place ce site internet afin d'informer le grand public et les professionnels sur la mise en place de l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

{RAPPORT}

Mission d'information sur l'interdiction du tabac dans les lieux publics; Assemblée Nationale

Rapport, 4 octobre 2006, 311 p.

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/rap-info/i3353.pdf>

La Mission d'information sur l'interdiction du tabac dans les lieux publics a été créée par la Conférence des Présidents de l'Assemblée Nationale le 2 mai 2006, en vue d'étudier « le contenu et les modalités d'un durcissement des règles relatives à l'usage du tabac dans les lieux de travail et les lieux affectés à un usage collectif ». Elle rend dans ce rapport ses observations et ses conclusions. Le rapport rappelle d'abord le dispositif législatif en vigueur, et la nécessité de le réformer. Il examine les principes et modalités possibles de cette réforme: la nécessité de prévenir le tabagisme passif (qui cause entre 3000 et 5000 morts par an en France) sans stigmatiser les fumeurs, la question des « fumeurs », le cas des « substituts de domicile » (établissements de soins, prisons...), le choix de la voie législative ou de la voie réglementaire, les mesures d'accompagnement à prévoir mais aussi les sanctions.

{DOSSIER DE PRESSE}

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

Tabac et cancer

In Baromètre cancer 2005, 11 décembre 2006, pp. 10-11

<http://www.inpes.sante.fr/70000/dp/06/dp061211.pdf>

Ce dossier de presse présente le Baromètre cancer 2005, sorti en décembre 2006. Le Baromètre cancer 2005 rend compte des résultats d'une enquête réalisée en France métropolitaine auprès de 4046 personnes âgées de 16 ans et plus, interrogées sur leurs représentations concernant le cancer, leur perception des risques, notamment ceux liés à la consommation de tabac et d'alcool, et à l'exposition au soleil, ainsi que leur opinion sur le dépistage du cancer et la prise en charge des malades. Une partie du Baromètre est consacrée aux rapports entre tabac et cancer. Les fumeurs qui décident d'arrêter le tabagisme ont en majorité (88,4%) eu une discussion à ce sujet avec leur médecin au cours de l'année. Bien que les fumeurs soient conscients des risques pour la santé induits par le tabac, ils sont 70% à minimiser l'impact de leur propre consommation de tabac. Alors que fumeurs et non-fumeurs se considèrent bien informés sur le tabac et ses risques (90,3% des personnes interrogées), des croyances fausses circulent, notamment l'existence d'un seuil de dangerosité pour le tabac à vingt cigarettes par jour et plus, les « petits fumeurs » se sentant alors protégés contre les risques de cancer.

{PERIODIQUE}

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

Regards sur le cancer: représentations et attitudes du public

Evolutions, n° 4, décembre 2006, 6 p.

<http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/990.pdf>

Ce numéro d'Evolutions s'inspire également des résultats du Baromètre cancer 2005. Le tabagisme apparaît pour les personnes interrogées comme l'une des principales causes de cancer, avec l'exposition au soleil. Un fumeur interrogé sur trois craint de développer un cancer lié à sa consommation de tabac, contre un non-fumeur sur quatre.

{ARTICLE}

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

L'arrêt prolongé du tabac réduit considérablement le risque de cancer

In Actualités Tabac, n° 70, octobre 2006, p. 3

<http://www.inpes.sante.fr/TA/pdf/Tabactu70.pdf>

Les travaux d'un groupe d'experts réunis au Centre international de recherches sur le cancer (Lyon) concernant les risques de cancer du poumon, de cancer du larynx et de maladies cardio-vasculaires chez d'anciens fumeurs confirment que l'arrêt du tabac diminue ces risques, et que chez des personnes ayant arrêté de fumer depuis plusieurs années le risque de développer un cancer ou une maladie cardio-vasculaire est proche du risque encouru par des personnes n'ayant jamais fumé.

{ARTICLE}

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

Broncho-pneumopathie chronique obstructive: au moins un fumeur sur quatre est concerné

In Actualités Tabac, n° 71, novembre 2006, pp. 4-5

<http://www.inpes.sante.fr/TA/pdf/Tabactu71.pdf>

Le tabagisme est responsable de 80 à 90% des cas de BPCO, maladie caractérisée par une obstruction des bronches, évoluant vers une insuffisance respiratoire. Environ 25% des fumeurs deviendraient bronchopathes chroniques, selon une étude danoise menée sur 25 ans.

{ARTICLE}

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

Pollution de l'air par la fumée du tabac: la France est en retard

In Actualités Tabac, n° 70, octobre 2006, pp. 4-5

<http://www.inpes.sante.fr/TA/pdf/Tabactu70.pdf>

Une étude mondiale a été menée dans 24 pays dont la France entre novembre 2005 et août 2006, sur la pollution due au tabagisme. La qualité de l'air était systématiquement meilleure dans les lieux où il était impossible de fumer. D'après un entretien avec Philippe Mourouga de l'Institut National du Cancer, en France la qualité de l'air est insuffisante dans trois quarts des lieux testés.

{ARTICLE}

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

Convention-cadre OMS: 168 signataires

In Actualités Tabac, n° 70, octobre 2006, p. 6

<http://www.inpes.sante.fr/TA/pdf/Tabactu70.pdf>

La convention-cadre de l'OMS, entrée en vigueur en février 2005, est le premier outil juridique international pour lutter contre le tabagisme. Elle compte à présent 168 signataires, qui ont pris une série d'engagements comme la limitation de la publicité en faveur des produits du tabac, la mise en place d'un étiquetage de ces produits, et la lutte contre la contrebande.

GENERALITES (SUITE)

{ARTICLE}

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

Avertissement sur les paquets de cigarettes: un impact à ne pas négliger

In Actualités Tabac, n° 69, septembre 2006, p. 2

<http://www.inpes.sante.fr/TA/pdf/Tabactu69.pdf>

L'article rend compte des résultats de l'étude ITC-4 menée aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni et en Australie, sur l'impact des différentes politiques d'avertissement des fumeurs sur les risques liés à leur consommation de tabac. D'après cette étude, les avertissements placés sur les paquets de cigarettes sont un moyen efficace de communication.

ADOLESCENTS ET JEUNES

{ARTICLE}

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

Les campagnes dénonçant les pratiques de l'industrie du tabac réduisent-elles le tabagisme des jeunes, et comment?

In Actualités Tabac, n° 69, septembre 2006, pp. 4-5

<http://www.inpes.sante.fr/TA/pdf/Tabactu69.pdf>

L'article présente les résultats d'une étude sur l'impact auprès des jeunes des campagnes dirigées contre les pratiques des industriels du tabac. Il est suivi d'un entretien avec le Pr Albert Hirsch, vice-président de la Ligue contre le Cancer, sur l'évolution des campagnes publiques de communication sur le thème du tabagisme.

GROSSESSE ET TABAC

{ARTICLE}

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

Tabagisme « fœtal » : décidément néfaste pour le nouveau-né

In Actualités Tabac, n° 70, octobre 2006, p. 2

<http://www.inpes.sante.fr/TA/pdf/Tabactu70.pdf>

Deux études confirment l'impact du tabagisme de la femme enceinte sur le nouveau-né, et notamment sur le système immunitaire de l'enfant et son développement.

Bulletin électronique en ligne sur www.cresif.org - Abonnement gratuit cresif@wanadoo.fr

Comité Régional d'Education pour la Santé d'Ile-de-France

www.cresif.org
www.prosante-if.org
ressource documentaire en promotion
de la santé Ile-de-France

14 rue La Fayette
75009 Paris
Tél. : 01 48 24 38 00 / Tél. doc. : 01 48 24 38 02
Fax : 01 48 24 38 01 / E-mail : cresif@wanadoo.fr